

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 23 JUN 2025

Date de convocation : 17 juin 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-062 à 25-101 incluse	25	07	08	32
De la délibération n°25-102 à 25-103 incluse	23	06	10	29
De la délibération n°25-104 à 25-107 incluse	25	07	08	32
Pour la délibération n°25-108	23	06	10	29
De la délibération n°25-109 à 25-124 incluse	25	07	08	32

Secrétaire : M. Marc RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mmes TERLEZ, PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, MM. DUVÉRE, BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, M. WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, FERRY, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Sylvie LANGEARD ayant donné pouvoir à Marie-Dominique PERCHET
- M. Daniel JUBERT Ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD
- M. Didier JUHEL ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme Ghislaine VANDAMME ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Marilyne MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Élodie DUCASTEL
- M. Olivier NIEL ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre DUVÉRE
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENT: M. Charles SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 25-098 Désaffectation et déclassement du domaine public de la propriété communale du Kolysé

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture

30 JUN 2025

Le :

Par affichage, le

30 JUN 2025

Fait à Louviers, le

27 JUN 2025

Le Maire,



François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250623-25-098-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

N°25-098

DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA PROPRIÉTÉ COMMUNALE DU *KOLYSÉ*

RAPPORT

Mme Caroline ROUZÉE rappelle la Ville de Louviers est propriétaire d'un ensemble immobilier situé sur les parcelles cadastrées AT 547, 548, 549, 550, 569 et 811, représentant une superficie totale de 20 543 m².

Ce complexe, appelé *Kolysé*, a longtemps contribué à l'offre de loisirs de la commune, en accueillant principalement un bowling et une patinoire.

En 2019, l'Agglomération Seine-Eure a mis en service une nouvelle patinoire Glaceo sur un autre site situé le long de la voie verte, entraînant ainsi la fin de cette activité au *Kolysé*. En 2024, le club de bowling a également cessé ses activités dans les locaux.

Enfin, au début du mois de juin 2025, le club de roller qui profitait de l'ancien plateau béton de la patinoire pour l'activité de son association a déménagé au gymnase Anatole France.

Les bâtiments du site *Kolysé* ne sont désormais plus affectés à un service ou à une mission d'intérêt général.

Par ailleurs, l'ensemble foncier va prochainement accueillir les installations de chantier dans le cadre de la reconstruction de l'école des Acacias. Cet usage transitoire, à vocation technique et temporaire, s'inscrit dans une logique d'optimisation du foncier communal.

DÉCISION

LE CONSEIL ayant entendu le rapporteur et ayant délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2211-1 et L.2221-2,

Vu le plan cadastral annexé,

Considérant le relogement des associations et services qui occupaient les locaux,

CONSTATE la désaffectation du foncier précédemment affecté aux fonctionnements du *Kolysé*, situé sur les parcelles section AT 547, 548, 549, 550, 569, 811, pour un ensemble de 20 543 m².

PRONONCE le déclassement du domaine public communal du foncier précédemment affecté aux fonctionnements du Kolysé, situé sur les parcelles section AT 547, 548, 549, 550, 569, 811, pour un ensemble de 20 543 m².

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes ou documents afférents à la désaffectation et au déclassement de ce bien du domaine public.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

